

## Note aux gestionnaire n° 2018/14 bis

**CALENDRIER PAYE Septembre 2018****ACOMPTES**

Mois	Constitution des fichiers (applications nationales)	Date de virement	Mois de récupération
sept-18	Mardi 4 septembre 2018	Vendredi 14 septembre 2018	sept-18
	Mercredi 19 septembre 2018	Vendredi 28 septembre 2018	oct-18
	Mardi 25 septembre 2018	Vendredi 5 octobre 2018	oct-18

**PAYE tous SIRH excepté EPP Public et SIRHEN**

Mois	Paye	Constitution du fichier PAYE	Date de virement
sept-18	Paye initiale	Mardi 28 août 2018	Mercredi 26 septembre 2018
	Lauréats concours	Mercredi 5 septembre 2018	
	Paye spécifique de rentrée (relance)	Jeudi 6 septembre 2018	

**PAYE EPP Public et SIRHEN**

Mois	Paye	Constitution du fichier PAYE	Date de valeur
sept-18	Paye initiale	Mercredi 29 août 2018	Mercredi 26 septembre 2018
	Lauréats concours	Mercredi 5 septembre 2018	
	Paye spécifique de rentrée (relance)	Jeudi 6 septembre 2018	

**Remontée des fichiers des mouvements 60 (précomptes pour service non fait) : mardi 4 septembre 2018****Remarques :**

- En raison des accords locaux, les payes spécifiques de relance pourront comporter des prises en charge d'agents nouvellement nommés à la rentrée 2018. Il convient néanmoins de veiller à bloquer les mouvements de paye des personnels titulaires qui ne sont pas associés à des mouvements de prise en charge.
- Ces payes initiales ne doivent pas comporter de mouvements de relance pour les agents non titulaires.
- Les **contrats des personnels enseignants** (signés par les deux parties), supports juridiques des mouvements de relance, devront être adressés à la DDFIP Service Liaison Rémunérations, de manière groupée par SIRH et bureau de gestion, le mardi 09 octobre 2018 au plus tard (y compris pour AGAPE Privé). Cette transmission s'effectuera en dehors de tout autre envoi de pièces de paye et sera clairement identifiée par une mention explicite sur le document d'accompagnement (enveloppe, bordereau ou chemise). L'ordre de classement de ces contrats devra être identique à celui de la liste collective de certification d'installation transmise à l'appui de la paye de relance du 6 septembre 2018.